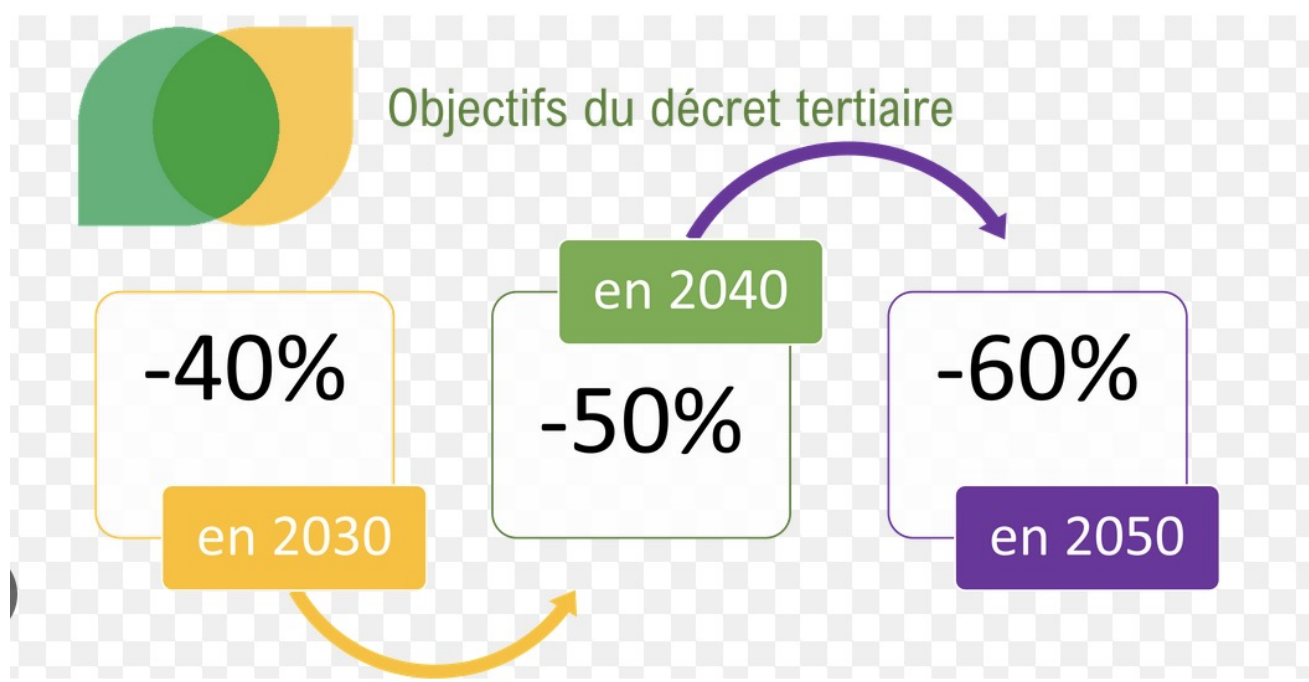
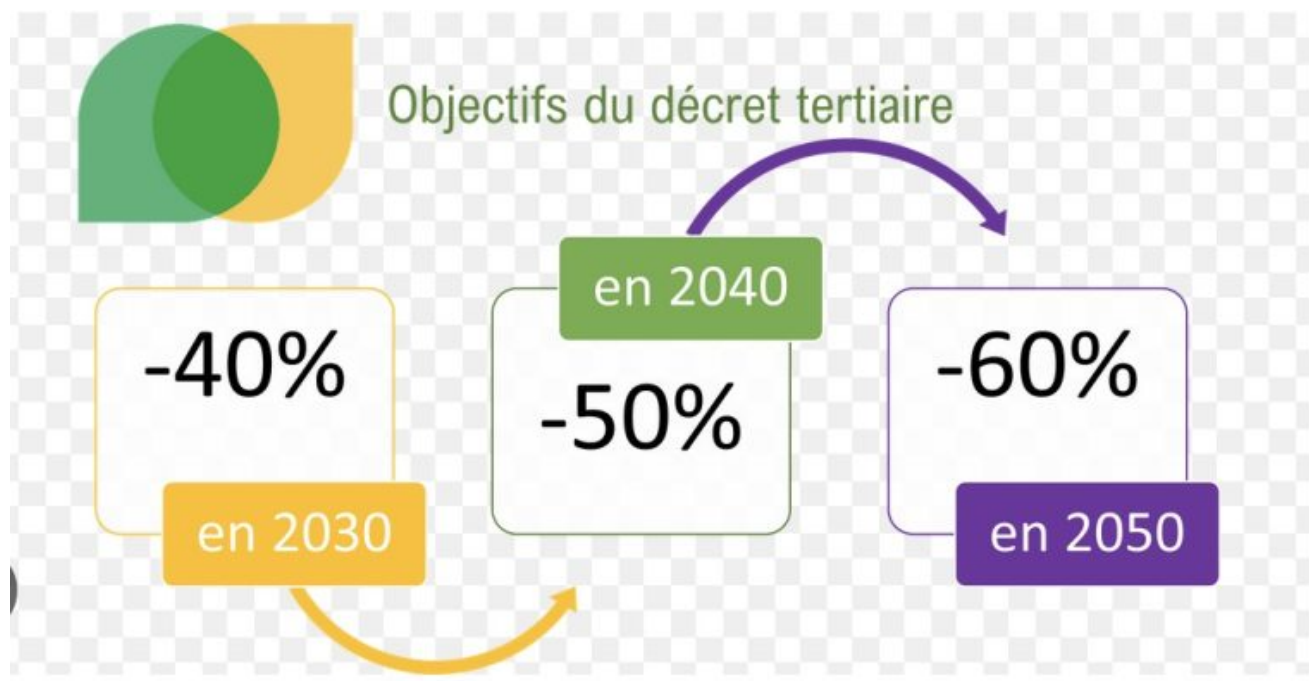


Décret tertiaire : la fin programmée des PME ?

écrit par Gilles La Carbona | 18 mai 2024



Après des reports, le décret tertiaire se met en place. C'est quoi ? Un moyen de réduire les consommations d'énergie et de devenir vertueux vous diront les officiels. **Une arnaque écologique en réalité, comme prétexte pour dépouiller les petits propriétaires,** vous expliqueront les

plus méfiants. Comment faire accepter une mesure néfaste en la présentant comme une avancée nécessaire ?

C'est très simple. D'abord il faut assujettir le texte à un impératif écologique et poser les vertus d'une sobriété énergétique qui sans ce préalable conduit inexorablement aux catastrophes naturelles dues essentiellement et sans condition à l'homme. **Oui, on ne prend pas en compte l'activité solaire, les variations d'axe de rotation de la Terre, qui sont à l'origine des changements climatiques, comme proposé par Joseph Adémar en son temps, puis démontrés par Milankovitch, qui s'appuya sur des travaux de la NASA. Non, ça on l'occulte car LE responsable c'est l'humain.**

Dans ce schéma et comme c'est une directive Européenne, chère Union heureusement que nous l'avons, le gouvernement en sujet obéissant, impose le décret tertiaire.



Qu'est ce que c'est que cette usine à gaz ? Rien de moins qu'une disposition lancée en forme d'oukase, en bonne bolchevisation de notre société, avec pour objectif affiché de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40% d'ici 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.

Ça en impose dit comme ça, et surtout c'est clair. Sont concernés les propriétaires et locataires inclus dans un site ou bâtiment de 1000m² ou plus, selon certaines

modalités. Le site du gouvernement parle de surface plancher, mais l'organisme chargé de vous rappeler à l'ordre si vous ne vous êtes pas identifiés sur la plateforme ad hoc s'est visiblement affranchi de cette nuance.

La première question qu'on se pose est : et si on n'y arrive pas à ces économies ? Eh bien c'est très simple, pour le moment il n'y a pas de réelles mesure de coercition mais elles sont en réflexion. On sait par avance qu'on devra faire **appel à une société privée** missionnée pour préconiser les axes de progrès. Une embauche de gens improductif donc, **qui seront en réalité des liquidateurs** et dont on fera on ne sait quoi lorsqu'il n'y aura plus rien à liquider. Ce verbiage est toujours à la mode dans ce genre d'exercice, comprenez **on va obliger le propriétaire à faire des travaux de rénovation énergétique.**

Certains observateurs ont déjà souligné que beaucoup ne seraient pas en mesure de les réaliser, à cause de leur coût exorbitant et seraient donc contraints de vendre. On va nous rétorquer qu'il y aura des aides pour y parvenir. Une blague de plus, d'abord parce que dans un pays endetté jusqu'au cou, on ne voit pas comment on trouvera de l'argent pour soutenir cet effort, c'est un peu comme la voiture électrique, dès que les subventions disparaissent les ventes s'effondrent. On ne peut pas chercher 10 milliards à économiser d'un côté et dépenser des centaines de millions de l'autre.

Encore qu'avec Macron, quand qu'il s'agit d'absurde et de contradictoire rien n'est impossible. Quand bien même ce serait le cas, le remboursement de cette charge supplémentaire ne pourra jamais être répercuté sur les loyers, pour ce qui concerne les locaux loués et la rentabilité en sera fortement amputée. **Voilà le premier but officiel : forcer les petits propriétaires à céder leurs**

biens sous la pression.

Souvenez-vous, « *vous ne posséderez plus rien et vous serez heureux* ». Nous y arrivons par des chemins détournés, c'est un peu comme l'histoire de l'épargne qui servira pour rembourser la dette, les plus vindicatifs ont dit que c'étaient des fadaises car ce paramètre était déjà pris en compte par les agences de notation, ce qui est vrai, la nouveauté c'est d'annoncer officiellement qu'on ne se gênera pas pour puiser dedans puisqu'il n'y a plus d'autres solutions, moyen dévoyé pour fragiliser les citoyens et leur enlever la sécurité financière. Ici c'est la même chose, rester propriétaire est pour cette caste insupportable, ils ont donc trouvé l'excuse écologique pour forcer les ventes.

Quand bien même ces travaux seront réalisés, l'objectif de réduction peut-il être atteint ? Rien n'est moins certain. Prenons un exemple simple : un local salon de thé, restauration rapide. Le chauffage est déjà une clim réversible. Que faudra-t-il à cet exploitant pour diminuer sa facture ? Éclairer moins, ce ne sont pas quelques ampoules en moins qui suffiront. Chauffer moins, ce sont les clients qui ne viendront plus. Quant à son activité proprement dite, pour réduire de plus de la moitié sa consommation, à part n'ouvrir que deux jours dans la semaine, ça va devenir compliqué. Des compensations ou paramètres seront-ils mis en place pour tenir compte de ces contraintes ? Si tel est le cas on ne voit pas bien le but de l'opération, car une fois que le chauffage est coupé et le local plus éclairé, si on ne touche pas directement à l'outil de production la baisse drastique envisagée est un leurre. **Si en revanche on s'attaque à tout ce qui consomme alors les activités sont en danger.**

Décréter que la consommation DOIT baisser de 40/50/60%, c'est à terme condamner des patrons à, soit travailler

beaucoup moins, ce qui n'est bon ni pour la croissance vecteur d'emplois, ni pour le niveau de vie de l'exploitant, soit fermer définitivement. Mais souvenez-vous également que les PMI et PME sont considérées par les maîtres de Davos comme des entités à abattre.

Second objectif caché. On va dire que tout cela n'est que spéculation fantaisiste, qu'il ne sert à rien de s'inquiéter et que des solutions seront trouvées. Oui, bien entendu, mais lesquelles ? Il y a un moment où, pour réduire aussi drastiquement sa consommation énergétique, il n'y a qu'en jouant sur les heures et les quantités de travail. Faire des économies d'énergie tout le monde est d'accord mais elles doivent être réalistes, et surtout ne pas compromettre l'activité économique du pays. **Ce type de décret est totalement néfaste et en droite ligne des talibans écologistes qui aimeraient que nous revenions à l'âge de pierre, tout en voulant faire la guerre à la Russie.** On ne gouverne pas sur des injonctions aussi stupides qui n'auront qu'un résultat équivalent à celui des sanctions contre Poutine, sanctions dont se gaussaient la presse subventionnée et les membres du gouvernement. Les réalistes annonçaient la stupidité de ces mesures, la réalité leur a donné raison. Il est à craindre que ce soit la même chose pour ce sujet. Quand bien même l'ensemble des activités parviendrait à réaliser ces économies, **pensez-vous que le manque à gagner d'EDF ne sera pas répercuté sur le prix ?** L'absurde ne l'est pas tant que cela si on s'amuse à regarder plus loin les buts inavoués qui se dissimulent derrière chaque décision prise. Le vrai développement économique, celui que nous entendons au RPF, voudrait que l'on puisse justement consommer plus et moins cher, une énergie abondante et propre.

Forcer les consommateurs est déjà en soi la marque d'une aberration, rien de bon n'a jamais été fait sous ce

principe. **Ce décret est à abolir au plus vite si l'on veut préserver une activité économique digne de ce nom, pour cela il faut se dresser contre l'UE.** Une énergie coûteuse ou contrôlée drastiquement conduit à l'effondrement ou à l'exode des entreprises. **Ceux qui ne pourront pas partir, fermeront...**

L'écologie n'est qu'un prétexte qui mène à la paupérisation et au déclassement, tout en favorisant quelques lobbies dans un contexte où l'intérêt général est oublié, pire violé, au profit de quelques gros acteurs privés transnationaux. Toute cette mascarade doit cesser. Le 9 juin disons-le clairement en votant contre ces européistes convaincus destructeurs de richesses et de liberté.

<https://rassemblementdupeuplefrançais.com.wordpress.com>

https://t.me/R_P_France

Par **Gilles La-Carbona** : secrétaire national du RPF au suivi de la vie parlementaire